

N/REF : 27/07/2026 10H39 C:262739 I:34226
V/REF : EMAIL
V/Email reçu le Lundi 27/07/2026 a 10H39

APF ENTREPRISE 38
Sav Faac
2586 AVENUE GENERAL DE GAULLE
38130 ECHIROLLES

IMMEUBLE : APF ENTREPRISE 38
3 AVENUE MARECHALE LECLERC
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 31 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 3 MARECHEL LECLERC ECHIROLLES
APF - M TROUILLON 06 75 35 40 07

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE DES PUITES PERDUS DES EAUX PLUVIALES

Donneur d'ordre : M. F. KHERBACHE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 29/07/2026 A 10H45:
INTERVENTION DEPUIS LE LECLERC
POMPAGE ET CURAGE D'UN PUITES PERDU.
POMPAGE ET CURAGE D'UNE GRILLE.
CURAGE DU COLLECTEUR ENTRE LA GRILLE ET LE PUITES PERDU
SUITE DE L'INTERVENTION LE 31/07/2026

LE 31/07/2026 A 07H45:
POMPAGE ET CURAGE HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'EAU PLUVIALE ET DE DEUX PUITES PERDUS
CURAGE SUR ENVIRON 200 M
EXTRACTION DU SABLE GRAVIER
NETTOYAGE ET REPLI CHANTIER

REMARQUE : UN DES DEUX PUITES PERDUS EST PRATIQUEMENT HS

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 31/07/26 A 17H04
FARIDE.KHERBACHE@APF.ASSO.FR

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.le	29/07	1	174,79	262,18
1,50	H(s)2ème personnel		2	57,92	86,88
2,50	H(s)2ème personnel		3	57,92	144,80
2,50	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.le	31/07	4	174,79	436,97
TOTAL H.T.					930,83
T.V.A. a 20,00%					186,16
TOTAL T.T.C.En EURO					1116,99

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN